

L'AVENIR. Parait QUATRE FOIS par semaine. Les MARDIS, JEUDIS, VENDREDIS et SAMEDIS au matin. Le journal se publie à deux éditions. L'abonnement à la 1ère est de... L'abonnement à la 2e est de... (Voir les conditions à la dernière colonne.)

L'AVENIR.

ANNONCES. Les annonces sont reçues aux bureaux du journal de 8 heures à 4 heures p. m., les jours. La commission de l'insertion est considérable et présente un bon mode de publication pour les annonces. (Voir le tarif à la dernière colonne.)

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 15c. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES.

MONK ET LARKIN, Avocats, 27, Petite rue St-Jacques. S. C. MONK, J. J. LARKIN, Montréal 19 janvier.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE P. GENDRON, No. 21, Rue St-Vincent. On exécute toutes sortes d'impressions dans le meilleur goût et sous le plus court délai possible. 4 décembre 1849.

T. IRELAND, Graveur sur Cuivre, No. 8, Grande rue St-Jacques, près la Banque l'Américaine Britannique. Il a toujours en mains des plaques pour les portes, ainsi que des plaques pour les bières. 25 avril 1849.

J. WELCH, Dessinateur et Graveur sur bois de Londres. Atelier, chez M. T. IRELAND, Grande rue St-Jacques, vis-à-vis de la Banque Britannique du Nord. 20 sept. 1849.

A. D. DORVAL, avocat, Village de l'Assomption, à l'encoignure des rues Notre-Dame et St-Jacques. L'Assomption 22 oct. 1849.

A. MIVÉ DESILETS, Avocat, Trois-Rivières, rue St-Joseph, Bureau de feu L. E. DESILETS, etc. Trois-Rivières, 8 sept. 1849.

C. L. RANCOUR, Tailleur, faubourg St-Louis, rue St-Jacques, entre la rue St-Urbain et la rue St-Charles-Borromée. 31 juillet 1849.

G. DÉON OUMMET, Avocat, Village de Vaudreuil, porte voisine du magasin de Fabien Desjardins, etc. 23 juillet 1849.

DOCTEUR GENAND, encadrements des rues Lagacière et des allemands. 26 juillet 1849.

L. ANCTOF et LA BRECHE-VIGIER, écrivains, 4 bureau, 14 rue St-Vincent. M. Anctof pourra désormais être consulté sur affaires professionnelles, à toute heure du jour, à Laprairie à côté d'un bureau. 31 mai 1849.

P. C. DURANCEAU, Avocat, à établi son bureau au village de Laprairie. 28 avril 1849.

LOUIS BÉTOURNAY, Avocat, bureau de J. U. Beaudry, etc. rue Craig.

C. F. PAPINEAU, Notaire de la Banque du Peuple, 164, rue Notre-Dame.

CHARLES LABERGE, Avocat, St-Athanase, Cité de St-Jean.

R. LAPLAME, Avocat, 14, rue St-Vincent, première porte. Montréal 6 Nov. 1849.

Z. CHAPELLEAU, Relieur et Libraire, coin des rues Notre-Dame et St-Vincent, Montréal. 3 février, 1849.

DOUTRE & LENOIR, Avocats, No. 14, rue St-Vincent. 1 décembre 1848.

CET ONGUENT CÉLÈBRE.

L'Ami du Pauvre Homme PEUT être recommandé au Public avec confiance comme un remède infaillible pour les blessures de toute espèce, et pour les JAMBES ULCÉRÉES, même si l'ulcération a duré depuis vingt ans. Il guérit aussi les COUPURES, ÉCHAUFFURES, ENGELURES, ÉRUPTIONS, PUSTULES, YEUX AFFAIÉS, HÉMORRHOÏDES ET BRULURES, CONTUSIONS, ULCÈRES, SCORRUTIQUES SUR LE VISAGE, ET INFLAMMÉS, GANGRÈNES.

Et il est un spécifique pour ces éruptions qui succèdent quelquefois à la vaccination. Prix: 1c. 94, CHATEAU POT. LISEZ CES EXEMPLES MERVEILLEUX DE GURRISON.

L'utilité de ces Médicines est pleinement témoignée par une infinité de personnes qui ont reçu de bienfaits en s'en servant. Parmi les témoignages nombreux qui ont été reçus, on choisit celui-ci: Honorables. — G. N. GOSELIN, de Montréal, écrit, "Je certifie que je me suis servi de l'Ami du Pauvre Homme pour les Hémorrhoides de plus grand succès; j'étais affligé de cette maladie depuis neuf mois sans pouvoir être guéri par aucun remède, et l'Ami du Pauvre Homme a été le seul remède qui m'en ait guéri entièrement: de plus j'ai enseigné à plusieurs personnes aussi affligées, et toutes en ont ressenti les bons effets, et je n'hésite pas à le recommander à ceux qui seraient affligés de cette maladie.

Les souffrants sont constitués agents pour les remèdes célèbres ci-dessus. S. J. LYMAN ET CIE. PHARMACIENS PLACE D'ARMES. Montréal, 6 oct. 1849.

ON DEMANDE.

3000 MINOTS de bonne GRAINE de MIL pour lesquels on donnera le plus haut prix, au comptant. S. J. LYMAN ET CIE. Place d'Armes. 11 déc. 1849.

ANNEXION!!!

FAIENCE.

Le soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment de LA VASSELLE COMMUNE, propre au commerce du Bas-Canada. Il en dispensera, à des prix très réduits, en faveur des marchands de campagne, pour argent comptant seulement.

JONH SPROSTON, 182, rue St-Paul. 23 oct. 1849.

POMPES A FEU.

M. LOUIS LEMOINE, mécanicien de Québec, construit des pompes à feu patentes, de différents prix depuis \$10 jusqu'à \$1,000, avec tous les accessoires qui sortent aussi de son atelier. Ses agents à Montréal sont MM. BRAYON et FERRI R. A Québec, HENRY, écrivain, marché de la H. 12. 27 nov. 1849.

LECTURE D'INTRODUCTION

FAITE DEVANT

L'INSTITUT CANADIEN DE MONTREAL,

SUIVANT INVITATION SPECIALE

LE 17 DÉCEMBRE 1849,

Jour du Somme Anniversaire de sa Fondation.

SUR "LA CIRCONSTANCE DU JOUR, — LA CULTURE DE L'INTELLECT, ET L'UTILITÉ DES LECTURES PUBLIQUES, POUR TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ."

PAR

LE JUGE C. MONDELET.

Mr. le Président, Messieurs de l'Institut,

A pareil jour, il y a deux ans, j'eus l'honneur de répondre à l'invitation spéciale que vous m'avez faite, de porter la parole, c'était à l'occasion du troisième anniversaire de la fondation de l'Institut dont vous êtes les membres actifs, et dont on a bien voulu me nommer membre honoraire. Aujourd'hui, je suis appelé, de nouveau, à vous parler; c'est votre cinquième anniversaire que nous allons tous célébrer ensemble. Je ne vous dirais pas ma pensée, je trahirais mes sentiments, si je vous célébrais les bienfaits de mon cœur, si j'admirais l'indifférence. Elle n'est pas possible; non, elle n'est pas possible, vous le comprenez, vous l'éprouvez comme moi. — Je serais indifférent à l'appel qu'on m'a réitéré de m'entretenir ce soir, avec un auditoire brillant par l'intelligence, brillant par les avantages de la nature, à côté si prodigieux, brillant par tout ce que le cœur et l'imagination peuvent désirer et se représenter! Impossible, Messieurs, impossible: impossible, impossible, Messieurs.

Tous les peuples, depuis les Hébreux jusqu'aux Romains, depuis les Grecs jusqu'aux Celtes et aux Gaulois, les peuples de nos jours, tous, ont eu leurs fêtes, c'est-à-dire, leurs jours d'assemblées et de réjouissances. Le génie de Dieu a positionné des autres, les circonstances, les transitions de toutes sortes, ont de concert avec mille autres causes, entretenu, fait disparaître ou modifié, les modes de célébrer ces fêtes. Chez ceux-ci, la vertu et l'intelligence présidaient à ces réunions, chez ceux-là, la superstition fille de l'ignorance, traînant après elle, son hideux cortège, faisait rougir la vertu, et obscurcissait l'intelligence; ailleurs, semblait que l'homme n'était fait que pour rendre un culte à la matière, tandis que plus loin, on le voyait tellement spiritualiser, pour ainsi dire, la nature, que l'on eût volontiers cru à l'existence seule des intelligences. — Le christianisme, dans sa pureté, avait remis chaque chose à sa place, et bien que la vérité et la raison désavouent les innombrables extravagances que la superstition et l'ignorance font, de nos jours, commettre à leurs dunes, il est consolant de voir que l'Empire de l'intelligence s'étend rapidement. Chez ceux donc, qui se disent chrétiens, et soumis aux lois de la liberté par conséquent, l'intelligence est, si non une divinité, du moins une puissance. Et subsistant son influence, il est naturel que réunis, ils échouent avec respect, mais dans toute la gaieté de leurs cœurs, une fête qui est si éminemment intellectuelle: l'anniversaire de la fondation de la jeune et philanthropique association qui a déjà tant grandi depuis cinq ans.

Bien différente des réunions où l'étiquette s'est donnée la mission d'étouffer le plaisir, celle de l'Institut, sont ouvertes à tous ceux qui ne dédaignent pas d'y venir. Avec une intelligence, on y trouve sa place; avec du cœur, on sait s'y tenir. Dans tous les cas, les exigences pures et justes des cercles, l'arrogance et la ridicule morgue des prétentieux, le triomphe éphémère, quoique parfois, éclatant, de la folie sur la raison, sont inconnus ici. Nos grands, ce sont les gens de mérite; nos prétentieux, ce sont ceux qui, comme vous, Messieurs de l'Institut, tendent au plus haut, *altius tendimus*, vous l'avez dit; nos triomphes, sont ceux que le génie, le travail et les succès promettent. Au milieu de vous, Messieurs, dans une réunion comme celle de ce soir, vos admirateurs ambitionnent de vous plaire, et de mériter un mot, un signe d'approbation, par toute autre chose qu'un fide compliment, de l'adresse à la duse, et de l'élegance dans le costume, comme dans les manières.

Vous êtes véritablement à la place qui vous convient, pour exercer sur notre portion de la société, l'influence la plus salutaire: vous le savez bien, permettez-moi de vous le dire, sans vous blesser. Mais comment l'occuperiez-vous cette place, avec honneur pour vous-mêmes, avec avantage pour les autres, si vous n'étiez pas à la hauteur de votre position? Vous donc, Messieurs, êtes intéressés, comme nous le sommes, à ces réunions intellectuelles, puisque tout ce qui contribue à perpétuer votre influence, vous touche de près.

L'Institut Canadien ne compte que cinq années d'existence. Il a grandi comme un géant, après avoir, comme Hercule, accompli des choses merveilleuses. Les obstacles ont été abordés avec courage, ils ont été surmontés avec habileté, la persévérance en était la garantie. L'étendard de la liberté intellectuelle, avait, à peine, été déployé, que les cœurs généreux, les âmes fortes, les imaginations ardentes, virent se rallier autour des nobles jeunes gens qui avaient eu l'honneur de fonder une institution qui, si je ne me trompe, est appelée à de grandes choses. Mais la ferveur ne suffisait pas, c'était la persévérance qui seule, pouvait, Messieurs, vous conduire à travers les écueils, et vous faire apercevoir, de loin, le port du salut, et

vous toucherez un jour, après avoir été longtemps ballottés sur la mer orageuse. Déjà, vous goûtez les délices qui s'offrent, de temps à autre, à ceux qu'un voyage accidenté soumet à toutes sortes de vicissitudes; et je ne doute pas, qu'après une traversée longue et pénible, vous n'arriviez au but que vous vous êtes toujours proposé.

Il faut avouer, que si votre vaisseau a, jusqu'à présent, noblement sillonné les mers sur lesquelles il est lancé, c'est aux habiles matonniers qui l'ont monté, qu'on doit en attribuer le mérite. C'est un voyage d'exploration que le vôtre; et vous l'avez si bien compris, que vous avez eu le soin de composer votre équipage, d'hommes propres à toutes les latitudes, toujours prêts à faire face aux dangers, et ne se rebutant jamais, s'animant, toujours, d'un nouveau courage, et dirigeant constamment le vaisseau, avec l'intelligence que demande une entreprise comme la vôtre. Si, parfois, les vents contraires vous ont, un peu retardés en dehors de votre course, l'intépidité des matonniers, tempérée par leur prudence et leur sang froid, a su ramener le vaisseau et le conduire de manière à lui faire éviter les écueils. Il vogue, aujourd'hui, sur la haute mer, à pleines voiles, et si les vents contraires de lui être favorables, le voyage d'exploration que vous avez entrepris, vous conduira sûrement loin que votre modestie ne vous le dit, peut-être.

Comme il est tout naturel que chacun se demande quelle est cette exploration, je pense devoir profiter de cette réunion, pour en parler plus au long, et moins au figuré. Si je ne me méprends pas, Messieurs de l'Institut, sur l'objet de vos travaux, il me semble que votre institution a été fondée dans le but de répandre les lumières, et pour cette fin, de faire naître chez la jeunesse, le goût pour l'étude, et lui faciliter les moyens de culture intellectuelle. Il est à peine nécessaire de dire, combien ce goût se répand, par le moyen des lectures publiques, en même temps que les intelligences y trouvent une nourriture facile à digérer, saisissant, avec empressement, tout ce qu'elles pourraient y recueillir de bon et d'utile.

Mais, me dit-on, à quoi bon que toutes les classes de la société, assistent à ces Lectures; est-ce que cette culture de l'intellect convient à tous? Ne suffit-elle pas à ceux qui sont appelés aux professions libérales, et à un petit cercle de femmes qui ont des prétentions à la science?

La réponse que se présente avant toute autre, c'est que Dieu ayant créé l'homme avec une intelligence, lui ayant donné la faculté d'en faire usage, et en ayant fait un être responsable, puisqu'il lui a accordé le libre arbitre, il est certain, que l'obligation par devoir, aussi bien que par intérêt, de cultiver cette intelligence, d'éclairer sa volonté, de connaître ses devoirs, afin de les pouvoir remplir, tient à l'existence même de l'homme, en regard avec son créateur, à l'homme en rapport avec son semblable. Restreindre, resserrer cette intelligence, la soumettre à la volonté arbitraire de l'homme, au lieu d'en laisser à celui qui en est doué, le libre exercice; comprimer, affaiblir ce don de la divinité; étouffer cette étincelle qui n'est rien moins qu'une effusion partiellement de la nature divine; ne pas donner à cette intelligence, toute l'expansion, tout le développement dont elle est susceptible, c'est une chose sans impie; c'est une rébellion contre la volonté de l'être suprême; c'est un renversement de l'ordre qu'il a établi; c'est un attentat contre sa puissance; une injustice atroce faite à la créature que l'on prive des moyens de s'éclairer, dont on fait une machine, et qu'on convertit en un automate. Il s'ensuit, que, si d'un côté, ceux qui négligent de cultiver leur intelligence, encourrent beaucoup de responsabilité, ceux qui le peuvent faire, négligent d'instruire leurs semblables, commettent un crime encore plus grand. Inutile d'ajouter, que la faute est encore plus grave, lorsqu'on communique à son semblable, une instruction propre à resserrer, au lieu d'étendre la sphère de son intellect. Voilà quant à l'obligation de l'homme tenu d'obéir à son créateur.

Abordons maintenant, la double question que nous nous sommes faite plus haut, et qui se rattache plus particulièrement à l'homme même et à ses intérêts. Si les obligations de l'homme vis-à-vis de son créateur et de ses semblables, n'étaient imposées qu'à un petit nombre; si en lui accordant la liberté de choisir entre le bien et le mal, Dieu, par une contradiction impossible, avait affianché l'homme de la responsabilité qui se rattache à cette liberté, ou qu'ajoutant l'injustice à l'absurdité, il eût pu confier ses attributs, de manière à limiter à ce petit nombre, cette responsabilité, toujours, fût-ce, d'abord, connaître de qui il se compose; et supposant cela possible, faudrait-il encore que ce petit nombre accomplît ce que nous savons être un ordre impératif, je veux dire, éclairer son intelligence, de manière à bien connaître tous ses devoirs, et les pratiquer.

Heureusement que ces singulières hypothèses n'ont rien de réel; je me les suis permises pour mieux faire comprendre ce qu'il y a de ridicule, d'absurde et d'injuste dans les propositions qu'elles renfermeraient, s'il était permis à un être raisonnable de s'y arrêter sérieusement, un instant.

Non, Messieurs, il n'en peut être ainsi. Celui qui nous anime de son souffle divin, qui a fait de nous, des êtres intelligents et non des machines, des êtres libres et non des esclaves, veut, par là même, que tous les hommes, sans exception, fassent usage de cette intelligence, de cette liberté, non pas pour en abuser, et être malheureux, mais pour travailler à leur bonheur. Le Créateur a par conséquent, enrichi l'homme, du don le plus utile, le plus précieux, je veux dire, la raison. Ce don est universellement répandu, et si l'homme le néglige, le dénature, ou le pervertit, à lui seul la faute, à lui seul le mal.

Voyons donc, maintenant, si l'homme a quelque chose à gagner à s'instruire. L'homme est fait pour le bonheur, il y aspire continuellement, et avec un tel empressement, qu'il se précipite, sans s'arrêter, dans les positions les plus marquées de la société, pourrions nous faire un pas,

d'assurer sa félicité: il méprise de sa raison, et voit tout. Le Créateur, dans sa justice, a nécessairement, fait l'homme pour le bonheur, et si ce dernier ne répond pas à l'appel qui lui en est fait, c'est qu'il ne le veut pas. Or, s'il est pour l'homme, un moyen plus sûr, certain d'être heureux: il le trouvera dans son intelligence cultivée, éclairée, ce n'est pas tout le reste, ou il ne le rencontrera nulle part ailleurs. Et voici pourquoi.

L'intelligence éclairée recherchera, naturellement, ce qui peut la conduire à un but utile; si elle y fait parvenir celui qui en est doué, elle lui procure des jouissances qui par là même qu'elles contribuent à son bien-être matériel, assurent sa félicité, car il ne faut pas en douter, le bonheur n'existe pas là où le besoin presse l'homme. Je ne prétends pas que cette intelligence cultivée sera la panacée universelle; qu'elle guérira les maladies, et nous rendra les parents et les amis que nous pleurons, mais ce que je veux dire, c'est que ce qu'elle ne fera pas, assurément, l'ignorance le fera encore bien moins.

Mais où l'intelligence éclairée a l'avantage, c'est à faire du bien à l'humanité. N'avons-nous pas une mission dans ce monde? Chaque homme n'est-il pas spécialement appelé à faire sa part dans le grand drame de la vie? Et la partie la plus saillante de nos devoirs, n'est-elle pas de nous rendre utiles à nos semblables? Or, je vous le demande, qui de l'homme instruit ou de l'ignorant, réussira le mieux à remplir sa partie?

Et vis-à-vis de nous-mêmes, dans un but d'utilité individuelle, y a-t-il à comparer la position de l'homme instruit et éclairé, avec celle de l'homme qui n'a pour ressource, que la force physique dont il a gratifié la nature? L'homme qui n'a pour lui que la force physique, est, sous nombre de rapports, inférieur à la brute dont l'instinct lui suffit pour tout ce qu'elle, aussi, a mission de faire, au lieu que, l'être dont l'intelligence est cultivée, éclairée, est une espèce de Dieu qui soumet les éléments et la nature, jus qu'à un certain point, à sa volonté.

Que n'a-t-on accompli, de tout temps, cette intelligence cultivée? Les arts, les sciences, la navigation, les découvertes, et les révolutions morales que les siècles ont vu naître, se modifier et faire place à d'autres, doivent à l'intelligence cultivée, leurs succès. L'Amérique serait, peut-être encore ce qu'elle était au 15ème siècle, si Colomb, par la force de son jugement aidé d'une intelligence éclairée, n'avait compris, que la forme de la terre était sphérique, et que par conséquent, il y avait un autre continent que celui qu'il habitait? Et si cette intelligence n'eût pas eu la résolution que la conviction lui imprimait, l'entreprise eût été étouffée dans son germe; et eût elle vu le jour, jamais, jamais, cet intrépide navigateur n'aurait surmonté les obstacles presque surhumains, contre lesquels il a eu à lutter. Que de résultats différents alors, dans les choses du monde! Que d'événements depuis 1492, qui n'auraient pas eu lieu, ou qui auraient amené des combinaisons qui déjouent nos calculs, comme elles mettent en défaut, notre imagination! Le tems et l'espace nous manquent; mais néanmoins, d'un coup d'œil, les deux traits les plus saillants des grands événements de l'Amérique et de l'Europe. La révolution américaine n'aurait pas eu lieu; le principe vivifiant de la démocratie, je veux dire, celui qui reconnaît à chaque homme son droit, et qui renverse les privilèges, résultat de l'intelligence cultivée d'américains, produit de l'éducation qui donnait à leur intellect, tout le développement possible, ce principe, dis-je, n'aurait pas été proclamé, il n'aurait pas été mis en pratique. L'on sait quel a été en Europe, l'effet de la révolution américaine, et combien elle a servi les intérêts de la France, en aidant à se relever, une nation alors presque broyée par les abus, et les usurpations des castes privilégiées, sur les droits inhérents à l'existence d'un peuple; abus qui rendaient nécessaire, la révolution de '89 qui a eu lieu, parce qu'il était impossible qu'elle ne se fit pas, et dont les excès pr-vent encore mieux qu'elle était inévitable. Les principes d'éternelle justice, de la révolution américaine, ont servi de base à la consolidation de la plupart des pierres principales du nouvel édifice social qu'on élève en France, au milieu de l'incendie général et des décombres. La liberté dans l'ancien monde, eût peut-être, été bien longtemps retardée dans sa marche progressive; la tyrannie des vieilles et décrépies monarchies du continent, eût été encore plus nuisible qu'elle ne l'a été, aux vrais intérêts des sociétés; et la grande famille humaine qui, aujourd'hui, proclame et fait respecter ses droits, eût continué de gémir encore longtemps, sous le régime de fer des despotes de l'Europe. Et encore, malgré la puissance de la vérité, en dépit des amis de l'ordre et de la justice, les tentatives héroïques des peuples, pour secouer les chaînes de l'esclavage qu'avait presque rivées, les usurpations impies, et l'insolence des potentats du continent, voyez ces malheureux victimes de la tyrannie, palpiter de tous leurs membres, sur l'autel de la liberté, que la tyrannie a converti en échafaud. Ne désespérons pas; il y a un Dieu dont toutes les œuvres publient la gloire et la grandeur; ce Dieu a établi dans toute l'économie physique, l'ordre le plus parfait; il est l'ennemi de l'injustice et de l'oppression; il a donné à l'homme, une intelligence, il lui a accordé la liberté d'action, et fait un devoir de cultiver et d'activer cette intelligence, et de diriger cette action, suivant les lumières de la raison. Les peuples donc, de la vieille Europe, une fois cette intelligence cultivée et activée, font un nouvel et dernier et heureux effort, pour rétablir l'ordre; Dieu les aide, a par conséquent, enrichi l'homme, du don le plus utile, le plus précieux, je veux dire, la raison. Ce don est universellement répandu, et si l'homme le néglige, le dénature, ou le pervertit, à lui seul la faute, à lui seul le mal.

Voyons donc, maintenant, si l'homme a quelque chose à gagner à s'instruire. L'homme est fait pour le bonheur, il y aspire continuellement, et avec un tel empressement, qu'il se précipite, sans s'arrêter, dans les positions les plus marquées de la société, pourrions nous faire un pas, sans découvrir, partout, des faits en abondance, propres à nous faire comprendre ce que peut accomplir l'intelligence cultivée? Voyez le ministre de l'Hotel, qui ne remplit bien sa mission, qu'autant que prenant Dieu pour modèle, il s'efforce de donner à l'intellect de l'homme, la plus grande expansion possible, au lieu de le resserrer dans ses plus étroites limites; l'homme d'état qui dans sa vaste intelligence, devrait pouvoir, pour ainsi dire, loger la société toute entière; le juge qui dans l'exercice de ses hautes fonctions, serait pour la société, l'être le plus digne, comme le plus nuisible, s'il ne mettait toute son intelligence et sa volonté, à l'étude et à l'accomplissement de ses devoirs; l'homme de profession, en général, qui, sans cette intelligence cultivée, est une espèce de vampire; l'homme, à quelque état qu'il soit appelé et qu'il exerce, s'il n'a une intelligence cultivée, se déshonore, se fait un tort notable, et ce qui est plus sérieux encore, cause à ses semblables, des maux souvent irréparables. Et dans les arts et les métiers, quelle supériorité, quelle économie de tems et de labour, quels profits et quels succès, là où l'intelligence est cultivée! quelle sûreté pour l'ouvrier, quelle garantie pour le public!

En un mot, du plus haut au plus bas échelon de la société, le devoir et l'intérêt sont là qui nous rendent incessamment, que l'ignorance est le fléau, comme la science est la sauve-garde des sociétés, la protection des gouvernements, le boulevard des libertés publiques.

Je ne vous dirai pas en détail, tout ce que la bienveillance a à gagner, si elle est éclairée, et tout le bien qui en revient aux malheureux. Qu'il me suffise de faire, en passant, une allusion respectueuse, aux bienfaits que l'infortune trouve toujours, et en toute occasion, là où l'intelligence aide si puissamment l'industrie! Ah! si je l'osais, j'ouvrais, tout-à-coup, les portes de ces nombreux laboratoires que fait surgir la charité, et qu'alimentent l'adresse et la délicatesse de ces mains qui semblent n'avoir de vie, que pour arracher les indigents à la mort; et vous introduisant au milieu de tant de personnes qui se dévouent à secourir l'humanité souffrante, je jouirais moi-même, de la surprise que vous éprouveriez en contemplant tant de choses que vous n'imaginez pas même! Je vous conduirais ensuite dans les écoles, et si je ne craignais de froisser les susceptibilités et blesser la modestie des femmes vertueuses qui les habitent, je leverais le voile qui recouvre leur mérite, et vous seriez stupéfaits d'étonnement, à la vue de l'intelligence éclairée si bien personnifiée! Partout enfin, dans les réduits les plus obscurs et les plus dénués de ressources, comme au sein des plus opulentes familles, nous rencontrerions à chaque pas, s'il nous était permis d'y pénétrer, nous ne verrions d'actions vaines méritoires, que là où elles sont l'œuvre d'intelligences éclairées!

Ces considérations et mille autres que vous appréciez, Messieurs et Messieurs, nous devons rappeler nos obligations et notre intérêt de cultiver les intelligences de nos semblables, lorsque nous le pouvons, et les nôtre, en toutes circonstances. Mais, comme tous n'ont pas un égal accès aux bibliothèques, et ne peuvent pas bien facilement, aller puiser à la source, pour féconder leur intelligence, que ceux-là, du moins, se mettent en route, et cheminent avec ceux à qui les sentiers sont plus familiers; qu'ils viennent grossir la foule qui se porte avec tant d'empressement, aux Lectures. Oui, j'en suis sûr, et vous n'avez rien de plus à dire, dans les entretiens tout intellectuels, ce répand, j'en puis rendre témoignage, je ne crains pas d'être contredit. Jeunes gens, jeunes filles, parents, citoyens de tous âges, de toutes conditions et de toutes nuances, montez ensemble au temple où peuvent se réunir, en sûreté, tous les citoyens de la république des lettres; là où toutes les distinctions de castes, s'effacent, où les rangs sont méconnus, et où les premières places sont le partage de ceux que leur zèle pour le progrès intellectuel, fait arriver ici les premiers.

Ah! croyez-m'en, ces Lectures ont plus d'utilité qu'on ne l'imagine. On y entend discuter des principes quelquefois nouveaux, fréquemment, oubliés; on y voit repasser un panorama où l'intelligence fait tous les frais; les opinions les plus erronnées et les plus nuisibles en morale, y sont passées au creusé de l'examen philosophique, et l'occasion la plus favorable, s'y offre, d'explorer, sans gêne, les intelligences, on y évoque des souvenirs presque effacés; on y ravive des connaissances en languissant; l'homme lettré s'y peut quelquefois, remettre; celui qui ne l'est pas, y apprend à le devenir; l'artiste, lui qui a parcouru un champ si vaste, y puisera souvent, bien des inspirations; l'ouvrier pour qui la science, la science pratique, est d'une utilité indispensable, apprendra cette vérité importante, s'il l'a ignorée auparavant; il la saura appeler, s'il l'a ignorée, sans pourtant, lui donner suite; le jeune homme ne regrettera jamais une heure passée ici; la jeune fille y reviendra souvent, avec tout l'empressement naturel à son âge; et la femme, en général, tout en embellissant cette enceinte, et appuyant de son influence salutaire, les efforts des athlètes qui paraissent dans l'arène, répandra dans toute la société, dans tous les rangs, et dans l'intérieur des familles, le baume bienfaisant des consolations que la philanthropie comme la science, manquent pas d'évoquer, à la vue des succès de l'Institut qu'il importe à l'honneur des Canadiens comme peuple, de porter au plus haut degré de célébrité et d'utilité; en un mot, le tout ensemble d'un auditoire en regard avec le lecteur, me fait l'effet d'une réunion d'intelligences qui se partagent le soin d'évoquer ce qui s'y dit, en même tems que d'y établir entre toutes les physiologies des assistants, un rapport, une communion, une sympathie, qui ébranlent d'abord, rapprochent ensuite, confondent en dernier lieu, toutes ces intelligences, après les avoir réunies, toutes ces intelligences, le même but, la culture intellectuelle.

Il est à espérer, que les efforts du Comité de l'Institut, pour procurer au public, les avantages qui résultent de ces réunions, seront

couronnés d'un plein et entier succès. L'appel fait à un certain nombre de citoyens, ne devra pas demeurer impuissant. C'est un devoir que d'y répondre. On le répète, c'est un devoir. Il faut bien qu'il en soit ainsi: me hâterais-je aujourd'hui, devant vous, après si peu de préparation, à si court avis, si je ne pensais pas que je me dois à mes semblables? Et toute faible que soit ma parole, je n'ai pas cru pouvoir, en conscience, me refuser à donner suite à la résolution de l'Institut, que je fusse invité à faire cette lecture d'introduction, au beau jour de sa fête, au jour glorieux du cinquantième anniversaire de sa naissance. J'ai compté sur beaucoup d'indulgence; j'ai la confiance, qu'on ne me la refusera pas; et que là où les pensées, le style et le raisonnement sont en défaut, on y gère, avec bienveillance, celui qui n'a pu répondre à l'honneur distingué qu'on lui a réservé ce soir, en prenant sur son sommeil et ses heures de récréation, un temps qu'il n'eût pas été justifiable de dérober à ses études légales et à ses devoirs. Heureusement, oui, bien heureusement, les Lectures qui suivront celle-ci, vous intéresseront d'avantage: le talent, le loisir et les connaissances des hommes distingués que vous entendrez, vous doivent faire pressentir ce qu'ils vous révéleront: ces Lectures seront plus dignes de vous, comme elles l'ont été, par le passé. Je me joins moi à vous, aussi souvent que mes occupations multipliées me le permettent, pour venir recueillir le fruit de leur science; et le bonheur qui je goûterai, en commun avec l'auditoire, d'applaudir aux succès de ces messieurs, me dédommager amplement, du regret que j'éprouve de n'avoir pas mieux répondu à votre attente.

TRIBUNE DU PEUPLE

Liberté de penser.

Montréal 5 février 1850.

M. le Directeur.

Les assemblées publiques qui ont eu lieu dans les comtés de Rouville et de Huntingdon, ont réveillé le sentiment de la liberté chez nos habitants. Témoins des obstacles toujours nouveaux qui viennent s'opposer à ces grandes manifestations populaires; les canadiens des comités comprennent très bien aujourd'hui que la FEU SACRÉ, allumé par nos longues luttes parlementaires, n'est pas éteint. Ils savent que ce feu divin couve sous la cendre et que bientôt la flamme sera plus vive que jamais. Ils savent aussi, que cette flamme n'est pas destinée à brûler nos édifices, publics; nos chaumières; mais bien à éclairer toutes les intelligences; comme à étouffer les vieux préjugés qui ont trop longtemps divisés les deux races; pour tuer à tout jamais la liberté, en maintenant le régime des privilèges.

Pour hâter la venue du grand jour de l'indépendance; la presse canadienne-française a des devoirs bien importants à remplir. C'est la sentinelle avancée des libertés publiques. C'est aussi le chien de la maison qui toujours veille et ne dort ni la nuit ni le jour. Pour que la presse occupe toujours dignement cette haute position, et remplisse habilement sa mission; il faut qu'elle soit bien pénétrée de ses droits comme de ses devoirs. Au Canada, la presse libre et vraiment indépendante peut-être comparée à un ARBRISSEAU. Qu'elle se courbe PARFOIS devant l'orage suscité par les puissants du jour; et bientôt ses racines seront aussi fortes, aussi étendues que celles du vieux chêne de nos forêts Vierges et séculaires.

Dans le monde païen; quand la persuasion ne pouvait vaincre des intelligences rebelles des esprits peu éclairés, élevés à l'école de la superstition et de l'erreur; les apôtres de Jésus-Christ se montraient patients. Ils opposaient la force de l'inertie et montraient aux peuples idolâtres par leurs travaux de tous les jours, la puissance de leur foi, alors, la lumière descendait d'en haut dans les intelligences prévenues malvillantes ou ignorantes; et bientôt, au lieu de destructeurs acharnés et puissants; Ces hommes de Dieu trouvaient des disciples fervents et empressés.

Jeunes apôtres de la démocratie, travaillez donc toujours, labourez le champ de la démocratie dans tous les sens, faites-y passer vingt fois la herse. Les plantes parasites seront bientôt déracinées. Si vous usez vos forces à combattre les hommes sans foi, comme sans conviction qui veulent, A TOUT PRIX, entraver la marche du mouvement annexioniste; vous seriez coupables aux yeux du pays, car vous auriez retardé la marche du peuple vers la liberté.

Vous savez comme moi, et comme moi, vous l'apprenez chaque jour; que les IDEES qui ont déterminé les mouvements de 1837 et 1838, sont plus vivaces que jamais. Vous n'ignorez pas plus que moi, que depuis ces jours néfastes, les bons canadiens ont toujours prié pour voir arriver l'indépendance du pays avant leur dernière heure. Leurs enfants répètent chaque soir avec eux ces patriotiques prières avant de recevoir la bénédiction du chef de la famille.

Vingt fois j'ai été le témoin muet de ces intimes méditations qui ont réjoui mon cœur de chrétien et d'ami de la liberté. Si dans nos campagnes, dans nos chaumières, on retrouve cette foi vive, ardente, persévérante; peut-on supposer un instant, qu'elle soit morte dans les habitations des grands, des plus vieux apôtres de la démocratie. Non; non; il n'en peut être ainsi. L'honorable Louis Joseph Papineau est toujours prêt à faire connaître à ses concitoyens qu'il est demeuré fidèle à des convictions pour lesquelles il a si longtemps combattu pour lesquelles il a tant souffert. Mais ce grand citoyen est-il le seul parmi ses vieux amis, qui soit assez fort pour recommencer la lutte qui a fait briller d'un si vif éclat toutes les intelligences des canadiens? Non, cent fois non. Il en est bien d'autres encore, sans compter M. J. J. Girouard; qui attendent le moment d'entrer dans la lice, pour travailler autant qu'il est en eux, à l'indépendance du Canada.

Jennes hommes de la presse, les faits que je proclame, vous les connaissez comme moi. Si je viens à votre TRIBUNE, les signaler à l'attention du pays; c'est pour que vous disiez bien haut et sur tous les tons, que la foi politique sans les œuvres, ne peut être comptée, en des jours comme les nôtres. Plus les difficultés à surmonter sont grandes; plus les efforts à faire pour les vaincre doivent être grands. Les

jeunes hommes de la démocratie ne manquent pas au Canada; ce sont des bras forts comme ceux de leurs pères. Mais comme leurs pères, ils attendent une bonne et forte direction par ces vieux bras forts et éprouvés, qui se tiennent depuis trop longtemps dans la retraite. A Montréal comme dans le sud, une réconciliation fraternelle s'est bien vite opérée entre les canadiens vraiment démocrates et les hommes les plus avancés dans le parti anglais. L'apparition du manifeste a seul suffi pour cimenter une union cordiale entre ces bons citoyens. Leurs travaux intimes de tous les instants resserrent chaque jour les liens qui les unissent aujourd'hui. C'est là, à n'en pas douter, une œuvre providentielle, car les travaux persévérants des hommes les plus forts ont longtemps échoué devant cette tâche qu'ils ont jugé impossible.

Dans les comtés qui jusqu'à ce jour, n'ont pas donné un acte formel d'adhésion à la cause de l'annexion; cela est dû à l'immobilité du parti anglais. Que doivent faire les canadiens anglais qui habitent nos comtés ou la cause de l'annexion marche lentement? Voilà ce que vous me demandez? Ecoutez ma réponse.

Sans plus tarder, les anglais retardataires doivent exprimer leur adhésion pleine et entière au manifeste annexioniste; et employer tous les moyens en leur pouvoir pour que leurs sentiments soient bien connus des canadiens les plus influents dans les différents comtés. Si ces anglo-canadiens sont des officiers de milice, des juges de paix, etc., c'est pour eux, une obligation impérieuse de proclamer chaque fois qu'ils en trouveront occasion; que comme leurs concitoyens de Montréal et du sud, ils sont prêts de renoncer à ces fonctions honorifiques plutôt que d'abdiquer leurs droits comme citoyens. Par là, ils réfuteront d'une manière éclatante les soupçons injurieux qu'on répand à grand bruit contre eux, dans nos campagnes.

Les anglo-canadiens ne peuvent hésiter un instant, les courageux magistrats du comté de Sherbrooke viennent de leur donner un glorieux exemple; qu'ils le suivent; et les canadiens-français ne leur feront pas défaut lorsqu'il y aura lieu de faire des démonstrations publiques. Nous vivons dans un temps où les hommes de cœur et de conviction doivent donner l'exemple du courage civil qu'on ne saurait trop louer. Tel homme braverait un ennemi sur le champ de bataille qui craint trop souvent de défendre ouvertement les opinions politiques qu'il professe. On affronte la mort de sang froid, ou pour servir sa patrie, ou dans un combat singulier soutenu pour obéir à un point d'honneur mal entendu. Trop souvent on se fait quand il faut froisser les opinions d'un ami, d'une personne influente. Que les anglo-canadiens des comtés se pénétrant bien des vérités que j'exprime; qu'ils donnent aux canadiens-français les nobles exemples qu'ils ont reçus d'eux avant 1837! alors, croyez-moi, la cause annexioniste aura fait un grand pas.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que nous touchons à une époque de révolution sociale. Les vieux partis sont morts et enterrés. Il n'y a plus en Canada que des MONARCHISTES ou des REPUBLICAINS. Les monarchistes, sont les apôtres de la conservation à tout prix; les républicains, les apôtres des réformes indispensables, pour la marche rapide de la civilisation. Dans le vieux monde, on peut encore défendre le principe monarchique; mais dans le nouveau monde, sur la ligne voisine des Etats-Unis, on ne peut le comprendre. Aussi la victoire suivra partout notre drapeau: notre triomphe sera éclatant, nos principes vivront jusqu'à la fin des siècles.

Voilà l'espoir que nous avons en notre cœur, UN VIEUX DÉMOCRATE.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parce que tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL SAMEDI MATIN, 9 FÉVRIER 1850.

Au Peuple du Canada.

L'Association d'Annexion de Montréal sent qu'il est de son devoir de s'adresser au peuple de ce pays au sujet de la dépêche suivante de lord Grey, donnée comme contenant les vues de Sa très-gracieuse Majesté sur la question de la séparation possible du Canada d'avec la Grande Bretagne et son annexion subséquente aux Etats-Unis:

DOWNING STREET, 9 janvier 1850.

MILORD,

Je dois accuser réception de vos dépêches des dates et numéros notés à la marge. No. 114, 11 novembre 1849; 127, 3 décembre 1849; 129, 3 décembre 1849; 134, 4 décembre 1849. J'ai déposé ces dépêches devant Sa Majesté, et aussi les adresses du maire et des conseillers du conseil municipal du district de Gore, du lieutenant colonel et des officiers de milice du régiment de Dorchester, des officiers du 4e bataillon du régiment d'Yamaska, et des habitants de la paroisse St-Anne de la Pointe, et des officiers de milice et du lieutenant colonel commandant le bataillon du régiment de Québec, enveloppées dans les deux premières de ces dépêches, que Sa Majesté a bien voulu recevoir très-gracieusement, et qui ont été une grande satisfaction pour Sa Majesté de recevoir ces expressions de loyauté et d'attachement à la couronne britannique, et elle espère que ce sentiment est général chez ses sujets canadiens. Quant à l'adresse au peuple du Canada en faveur de la séparation de la province d'avec les possessions britanniques dans le sens but de l'annexion aux Etats-Unis, qui fait le sujet de la troisième de ces dépêches, j'ai à vous informer que Sa Majesté vous a approuvé d'avoir démis de son service ceux qui ont signé ce document qui comporte presque un caractère de trahison. Sa Majesté se repose avec confiance sur la loyauté de la grande majorité de ses sujets canadiens, et elle est en conséquence déterminée à employer toute l'autorité qui lui appartient, pour maintenir la connexion du Canada avec ce royaume; étant persuadée que la permanence de cette connexion est avantageuse aux deux pays. Votre seigneurie comprendra donc que vous avez ordonné à Sa Majesté de résister de tout votre pouvoir à toute tentative qui pourra être faite de séparer le Canada des possessions britanniques, et de marquer de la manière la plus forte le

déplaisir que ressent Sa Majesté, à tous ceux qui pourraient encourager soit directement ou indirectement ce projet. Si quelque tentative de ce genre prenait une tournure telle que, d'après les avis que vous pourriez recevoir de vos conseillers en loi, ceux qui s'en rendraient coupables, fussent possibles de condamnation par une cour de justice à cause de leur conduite, vous ne manquerez pas de prendre les mesures nécessaires pour les faire mettre en accusation.

Je suis, Milord, Votre très-obéissant serviteur, GARY.

Le très honorable Comte d'ELGIN.

L'association a de nouveau examiné avec soin ses deux manifestes et n'a pu y découvrir le langage de la menace et de la sédition; elle n'y voit que l'exposition, sans passion, des maux qui blessent l'ordre social en Canada et un remède par des voies constitutionnelles soumis à l'examen du public.

Cet exposé a été fait au peuple du Canada et c'est à vous de déclarer si le remède indiqué est avantageux et si le sujet est digne d'être référé à l'approbation du peuple anglais.

Il est impossible de prendre l'opinion de lord Grey comme exprimant la décision du peuple anglais sur cette question. Si même le Parlement Britannique approuvait Sa Seigneurie, nous considérerions un tel procédé de sa part, comme prématuré, tant que la question ne lui aurait pas été soumise d'une manière constitutionnelle, après avoir été approuvée par la majorité du peuple canadien. L'association nie au secrétaire des colonies le droit de donner, par anticipation, la décision du gouvernement anglais sur une proposition qui n'est pas constitutionnellement soumise à son examen; et l'association désire faire remarquer, en même temps, le danger qui peut résulter pour l'avenir si on admet le principe, que le nom et l'autorité de la Reine pourront désormais être employés pour supprimer la discussion légitime de toute question politique dans la colonie. Le peuple anglais a des moyens constitutionnels d'exprimer son assentiment ou son blâme sur toutes les mesures coloniales; et c'est un sujet de surprise pénible pour l'association de voir lord Grey empiéter sur les droits des sujets canadiens de Sa Majesté jusqu'à vouloir décider qu'il peut exister une question qui soit de nature à ne pouvoir être prise en considération par ses mandataires. L'association ignore absolument en quels termes le gouverneur-général a indiqué le manifeste à l'attention du secrétaire-colonial et jusqu'à quel point M. le ministre a été par là justifiable en donnant aux procédés de l'association un caractère qu'elle a répudié dès son début. L'association répète de nouveau qu'elle ne cherche à obtenir son but que du consentement de la Grande-Bretagne; qu'elle n'en pressera jamais l'adoption que par de calmes appels à la raison et à l'intelligence de ses concitoyens, d'abord en Canada, ensuite en Angleterre; et elle déclare n'avoir aucune communication d'idées avec ceux qui sont mis par d'autres sentiments.

Maintenant que l'association a de nouveau rappelé quelle est la position qu'elle a cru devoir prendre, elle sent que le ton pris par le secrétaire colonial exige de sa part l'accomplissement d'un devoir plus élevé et plus important encore, celui de nier à celui-ci le droit de punir des hommes pour l'expression de leur opinion. La libre discussion sur tous sujets quelconques, est un droit inhérent à tout homme vivant sous un gouvernement libre, et la faculté de demander, par des moyens constitutionnels et une discussion modérée, des changements de tous genres, est la plus grande sauve-garde contre la violence et la révolte. Du moment où une tentative est faite pour étouffer la libre expression de l'opinion publique, le plus sacré des droits populaires est attaqué, et le champ est ouvert à tous les envahissements d'un pouvoir despotique.

Les membres de l'association en appellent donc à leurs concitoyens pour leur demander si dans tout ce qu'ils ont fait ou conseil, ils n'ont pas évité avec le soin le plus scrupuleux d'invoquer tout ce qui aurait pu blesser les lois, même de la manière la plus indirecte, ou nécessiter l'intervention de l'exécutif. L'association, bien convaincue de la modération et de la légalité de ses démarches, nie en conséquence à lord Grey le droit de se servir d'un langage tel que celui qu'il emploie dans sa dépêche, aussi bien que d'intervenir dans la discussion d'un sujet relatif aux intérêts du Canada. L'association croit dès lors être tenue d'engager tous les colons à ne pas se laisser aveugler par un sentiment hostile contre les hommes qui leur parlent au nom de l'association, au point de leur faire admettre les conséquences qui découleraient de la reconnaissance du droit de lord Grey à assumer une semblable position; mais de n'envisager dans cette question que le grand principe qui y est engagé.

C'est au peuple du Canada, auquel s'est adressée cette association, de décider si le procédé de lord Grey se trouve conforme à la constitution qui a été accordée au pays, et si son approbation ou sa désapprobation devrait influencer la discussion légale d'une question quelconque, destinée à être soumise à la législation de ce pays.

C'est au peuple à déclarer si le gouvernement responsable n'est qu'un vain mot, ou bien s'il doit signifier pour nous, la garantie de la liberté d'opinion si chère à tout sujet anglais. Aux citoyens du Canada, nous en appelons donc; et nous demandons si nous devons nous courber silencieusement sous les

maux qui accablent ce pays, ou si nous avons le droit de les examiner et d'en rechercher avec calme les remèdes, sans craindre la menace du châtiement et sans l'intervention ou la surveillance de tout autre que de ceux qui nous sont constitutionnellement responsables.

En terminant, l'association doit observer que le sujet de la discussion a été dénaturé dans le but d'empêcher l'expression de l'opinion publique, et voilà pourquoi cette association, fermement appuyé sur un droit incontestable, réitère la déclaration qu'elle ne se laissera pas détourner de la marche légale et constitutionnelle qu'elle a adoptée, intimement convaincue comme elle l'est qu'aussitôt que la question pourra être soumise à la Grande-Bretagne, par la voie de nos ministres responsables, elle recevra l'attention et sera considérée avec le respect que réclame son importance et sa gravité. En adoptant cette marche, après mûre réflexion, l'association considère qu'elle défend l'un des plus solides boulevards des libertés de ce pays et elle demande conséquemment l'appui de tous les vrais amis du Canada, quelles que soient d'ailleurs leurs vues sur la politique que l'association cherche à promouvoir.

JOHN REDPATH, Président. R. MCKAY, A. A. DORION, Secrétaires.

Réponse de l'Association d'Annexion de Montréal à la Dépêche de Lord Grey.

La réponse de l'Association à la Dépêche de Lord Grey ne s'est pas faite attendre, et comme il était permis de l'espérer d'après la connaissance des hommes qui président l'Association, cette réponse a été tout à la fois digne, ferme, et pleine d'un sentiment de sage patriotisme, éclairé et soutenu par une profonde conviction de la grandeur et de la justice de la cause de l'Annexion.

Aussi plus on réfléchit à la dépêche du bureau colonial, et plus on est frappé de l'inconséquence qu'elle dénote encore plus chez les ministres canadiens qui ont rédigé cette dépêche, que chez Lord Grey qui n'a pu l'écrire que dans une ignorance complète de la ligne de conduite et des démarches adoptées jusqu'à présent par le parti Annexioniste. Il ne saurait exister de doute sérieux sur le rôle joué dans cette circonstance par Lord Elgin et ses ministres, surtout pour tous ceux qui l'expérience des derniers événements a rompu avec la manière d'agir de l'Administration du jour chaque fois qu'il s'est agi de faire absoudre ses actes, ou de conserver son influence. Les mêmes hommes qui, profitant de l'indignation éveillée par l'attentat du 25 Avril 1849, qu'ils n'ont su ni prévenir, ni réprimer, ni punir, n'ont pensé qu'à exploiter cette calamité, en se présentant en médians et la tête couverte des cendres du Parlement, pour surprendre à la pitié publique l'aumône de quelques votes de confiance; les mêmes hommes qui plus tard, pour étouffer la clameur soulevée par le don au Haut-Canada du siège du gouvernement, établirent en maxime pratique l'absurde et ruineuse manie des pérégrinations régulières de toute la caravane de l'Administration; les mêmes hommes qui sans respect pour l'indépendance d'opinion du public qui les a fait ce qu'ils sont, ont été jusqu'à lui interdire autant qu'il était en eux la liberté de discuter les intérêts du pays; ces mêmes hommes disons nous certainement pu et dû engager par des rapports mensongers, Lord Grey à écrire sa singulière dépêche.

Alarmé des progrès rapides de la cause annexioniste dans les Deux-Canadas, le ministère colonial avait d'abord adopté comme mesure provisoire l'argument des destitutions pour tâcher d'entraver la marche de l'annexion. Mais les faits ayant prouvé que la réprobation universelle qui accueillit cette mesure, était une preuve éclatante qu'elle contribuait à accélérer plutôt qu'à ralentir le mouvement, on se résolut, à invoquer à deux genoux l'intervention du bureau colonial, en le priant de venir à la rescousse d'un ministère trop affaibli et discrédité pour pouvoir tenir tête bien longtemps à la cause toute populaire de l'annexion. C'est alors que furent écrites coup sur coup trois dépêches de lord Elgin, dont son oncle d'outre-mer accusa enfin réception dans sa dernière pièce officielle, dont les termes mêmes prouvent que lord Elgin a vivement pressé le secrétaire des colonies pour le décider à se compromettre ainsi d'une manière passablement légère. Sans doute que M. le gouverneur aura assuré lord Grey du succès complet qu'aurait une mise un peu menaçante sur l'esprit des annexionistes; mais l'attitude pleine de froide et en même temps d'inébranlable fermeté qu'a gardée l'association d'annexion dans cette circonstance, et celle non moins décidée de toute la presse annexioniste, prouve jusqu'à l'évidence que, cette nouvelle botte ministérielle ne sera comme toutes les autres qu'un grand et risible coup d'épée dans l'eau. Eh! aussi, qui n'admirerait pas une aussi naïve maladresse?

Comment les grosses têtes du gouvernement n'ont-elles pas réfléchi qu'il était supérieurement sot de se figurer que le parti annexioniste s'évanouirait comme un fantôme devant le premier mot de désapprobation qui lui arriverait de Downing-street? Est-ce qu'il leur était si difficile de se dire que lorsqu'il y a quatre mois les annexionistes ont mis pour la première fois la main à la grande œuvre, ils n'étaient pas hommes à s'abuser sur la difficulté de leur entreprise au point de croire qu'ils l'accompliraient sans rencontrer ni

obstacles ni retards ou même sans essayer quelques échecs? Y a-t-il un annexioniste sensé et instruit qui ait prétendu que l'Angleterre nous donnerait la liberté avant d'en avoir reçu la demande officielle de notre part? Certainement non. Est-ce donc parce que le parti annexioniste rencontrera des ennemis qu'il désespère, et des barrières qu'il renversera peu à peu, qu'à la première manifestation négative de lord Grey, il devra renoncer à la liberté et au bonheur du Canada? Est-ce encore parce que M. le secrétaire colonial déclare qu'il est persuadé que la connexion du Canada avec l'Angleterre "est avantageuse aux deux pays," que les annexionistes parcourent et défèrent pour cette opinion de lord Grey, déclareront qu'en effet le Canada est plus prospère comme colonie plongée dans la ruine et l'anarchie qu'il ne le serait comme part intégrante de plus prospère et du plus fort peuple du monde?

Et le peuple anglais, lui qui déclare par la voix de Coblen et de tout le parti réformiste de la Grande-Bretagne, que le système colonial de l'Angleterre est une monstrueuse absurdité, qui arrache annuellement £12,000,000 à sa pauvre et souffrante population de proétaires, le peuple anglais disons nous, sera-t-il longtemps d'humeur de répéter avec lord Grey que "la Connexion est avantageuse aux deux pays?"

Certes bien stupide serait celui qui répondrait dans l'affirmatif à cette question qui porte néanmoins l'évidence de sa solution définitive en elle-même. C'est en se plaçant sur ce terrain que l'association d'annexion démontre l'étrangeté de la dépêche de lord Grey, et qu'elle déclare vouloir suivre permanentement la même ligne de conduite qu'elle a déjà tenue avec tant d'avantage et de succès. Rien ne saurait lui enlever le droit garanti par la constitution de discuter librement les intérêts du peuple canadien, et ce droit elle saura le maintenir intact, tout en se renfermant comme précédemment dans les bornes légales et constitutionnelles, indiquées par les lois. L'association n'a qu'un objet en vue, celui de convaincre le peuple canadien de l'urgence d'obtenir le salut du pays en obtenant paisiblement son affranchissement du lien colonial, et son annexion aux Etats-Unis.

L'appel à tous les Canadiens, qui est l'Adresse de l'Association est d'une solennelle importance, car il met sur le tapis toute la théorie de nos droits comme sujets anglais, qu'en plein régime responsable, en semble vouloir nous nier d'une manière plus scandaleuse encore que pendant les plus belles années des Graig et des Go ford. Devant cette position vers laquelle semble vouloir incliner le grand ministère archi-libéral, toutes les questions secondaires des partis et des factions s'écartent et il ne reste plus que l'intérêt commun à tous les citoyens d'un même pays, celui de faire respecter leurs droits politiques. Quant aux Annexionistes, ils applaudiront nous en sommes convaincus à la position magnifique que l'Association occupe aujourd'hui en leur nom; et ils devront voir dans cette marche de leurs chefs de nouveaux motifs d'accorder toute leur confiance à des mesures prises avec autant de tact que de fermeté et de prudence. L'exemple que vient de donner l'Association au peuple du Canada est digne d'être hautement admiré, en même temps qu'il nous est un sûr garant des nouveaux succès qui attendent notre cause.

Destitutions et Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Toronto, 1er Février, 1850.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer messieurs Timothé Brodeur, J. Baptist Desrosiers, et Louis Girard, pour être Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes dans la paroisse de St-Hugues, sous l'Acte 7 Vict. Chap. 10.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Toronto, 31 Janvier, 1850.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de déplacer les messieurs sus mentionnés de la Commission de la Paix pour le district de St-François, viz:

- Benjamin Pomroy, de Compton; Joshua Foss, de Eaton; Arba Stimson, de Compton; Joseph Louger, de Compton; Joseph Smith, de Compton; Benjamin Lebourveau, de Eaton, Ecuers.

Et il a en outre plu à Son Excellence de déplacer les messieurs sus mentionnés de la Commission de la Paix pour le district de Montréal, viz:

- James McGillivray, de Sabrevois; Amos H. Vaughan, de St-Thomas de Foucault; Gardner Green, de Novan; Josiah P. Barber, de Clarenceville; Solomon Walbridge, de Stanbridge; et Abel Lewis Taylor, de Pike River, Stanbridge, Ecuers.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL, Toronto, 1er Février, 1850.

Ordre Général, Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de demettre les officiers suivants du service de la Milice de cette province, savoir:

RÉGIMENT DE SHERBROOKE. Premier Bataillon.

Major Benjamin Pomroy, Capitaine Joseph Louger.

Troisième Bataillon.

Capitaine Benjamin Lebourveau. La résignation des officiers suivants est acceptée.

RÉGIMENT DE MISSISQUOI. Premier Bataillon.

Capitaine Solomon Walbridge.

RÉGIMENT DE ROUVILLE. Troisième Bataillon. Capitaine Thomas Casson, Lieutenant John Pearson, Enseigne Wolfroy Vincicette, Quartier-Maître Alexandre Dufresne.

Cinquième Bataillon. Major James McGillivray, Capitaine Isaac H. H. G., Robert Wright, Charles George.

Sixième Bataillon. Capitaine Amos Hawley Vaughan, Assistant-Chirurgien Josiah Peel Barber. Par Ordre, A. DE SALABERRY, Lt. Col. D'adju. Genl. de Milice.

DINER DE LA PRESSE.—La plus grande partie des personnes liées avec la presse de Montréal se sont réunies, jeudi soir, chez M. Compain, pour prendre un dîner préparé pour les messieurs de la presse. Vingt-deux personnes étaient présentes et tous les journaux de cette ville, à l'exception des Melanges, du Monteur et du Peuple Travailleur, y étaient représentés.

—Le manque d'espace nous force à remettre, au prochain numéro, un mot à l'adresse de la bonne déesse de la rue St-Vincent, au sujet de son dernier article sur les démagogues. En attendant, nous lui dirons que le rapport de l'Assemblée de St-Gregoire, tel que publié dans ses colonnes est entièrement faux. Nos lecteurs en auront la preuve.

—L'enfant monstre dont nous annonçons la naissance dans notre dernière feuille est mort après neuf jours de vie. Il a été enterré immédiatement.

—Si notre correspondant, E. S. de St-Jacques, veut voir les Melanges de vendredi dernier, il y trouvera une correspondance à son adresse, au sujet des faits qu'il a avancés.

Haut-Canada.

PROGRÈS DE L'ANNEXION.

L'Indépendant de Toronto, Journal annexioniste, qui a commencé en octobre dernier seulement avec une liste d'abonnés de 700, a augmenté sa circulation avec une telle rapidité qu'elle s'élève aujourd'hui après ses trois mois d'existence, au chiffre considérable de 1,400 abonnés. Son rédacteur est Mr. H. B. Wilson, homme d'un grand talent et d'une activité rare, et que nous avons l'honneur de connaître personnellement. Son journal paraît une fois la semaine et on s'y abonne par lettre à lui adressé directement à Toronto, ou à Montréal chez John McCoy Libraire. L'Indépendant de Toronto est sans contredit le meilleur et le mieux rédigé des journaux du Haut-Canada, tant à cause de la franchise de ses vues républicaines, que du talent et de l'impartialité qui le caractérisent. Aussi marche-t-il glorieusement à la tête du parti annexioniste dans le Haut-Canada. Trois nouveaux journaux annexionistes viennent de surgir dans le Haut-Canada, comme on peut le voir plus bas par les extraits que nous faisons de l'Indépendant.

L'Ottawa Argus. Nous avons reçu le No. 4 de ce journal. Il se publie à Aylmer, dans le comté d'Ontario, et paraît avec beaucoup d'avantage. En politique il professe la neutralité, mais ouvre ses colonnes à la discussion de la grande question du jour—l'Annexion, et il y est déjà paru plusieurs excellents articles sur ce sujet. L'Éditeur favorise la discussion. En sorte que nous pouvons ajouter celui-ci à la liste des journaux de l'Annexion. Nous souhaitons à notre nouveau confrère succès et prospérité.—L'Indépendant de Toronto.

Le Daily Reform nous avons reçu le No 2 de ce nouveau journal, qui promet de devenir une acquisition à la cause des institutions libres. Nous lui souhaitons succès, et espérons qu'il ne se paiera pas avec des demi-mesures. Le Canada doit avoir des institutions entièrement basées sur le principe éternel, annexé ou non.—Idem.

Un autre papier pour l'Annexion. Nous avons reçu la semaine dernière, le No. 1, du Freeman de Whitey, qui sort dans l'intérêt de l'Annexion. Le No. 2, ne nous est pas encore arrivé. S'il nous manquait quelque chose pour nous indiquer le progrès de l'Annexion dans le Troisième Riding, à part l'élection de M. Perry, nous en avons assez dans l'établissement de ce papier.—Idem.

Oakland, comté de Norfolk. Extrait d'une lettre à l'Éditeur.—"Le mouvement en faveur de l'Annexion a excité ici bien plus d'attention que je ne me l'imaginai quand vous êtes venu ici il y a quelque temps. J'ai montré votre journal à M. et il m'a de suite donné l'argent pour le recevoir. Il pense qu'hors l'Annexion il n'y a pas de salut pour le pays. Je puis ajouter qu'il est mécontent, et est intéressé dans les prix du blé et de la fleur."—Idem.

Township de Seneca, Grand Rivière. D'un correspondant:—"La cause gagne tous les jours du terrain dans cette section du pays. Quelque général que je crusse le sentiment en faveur de l'Annexion parmi nous, j'ai été tout-à-fait étonné de voir l'unanimité avec laquelle on sympathise avec le mouvement, surtout chez les cultivateurs."—Idem. (Gripshy). Malgré et depuis que le curé s'est mêlé de nos affaires politiques, nous avons ajouté 21 mûles de nos affaires politiques, à notre liste dans ce Township, tous bons payeurs, à notre liste dans ce Township et le village voisin de Beamsville.—Idem. Township de Toronto. Un correspondant écrit de Cooksville, dit: "J'ai suivi de près le progrès de l'Annexion dans les Townships de Toronto et de Trafalgar, et je trouve qu'un grand nombre de cultivateurs sont favorables à la cause, désirent avec anxiété être éclairés sur le sujet; et qu'ils le regardent comme de la plus grande importance pour eux-mêmes et pour leurs familles." L'écrivain recommande d'envoyer des lecteurs par tout le pays, ce que nous approuvons hautement; mais il fait qu'il y ait de l'organisation avant qu'on puisse effectuer cet objet. Nos colonnes sont tellement surchargées que nous ne pouvons donner toute la lettre de notre correspondant.—Idem. Brockville. Notre correspondant de Brockville dit:—"Je vous fais remarquer ici, que votre journal rend de bons services dans cette partie de la campagne; et que le peuple en vient à la conclusion que l'Annexion est la seule chose qui puisse nous faire du bien."—Idem.

Mariages.

En cette ville, le 4 du courant, par Messire Pellicier, M. Amable Dorval, commis-marchand, à demoiselle Marie Marguerite Méthot, tous deux de cette ville. A St-Polycarpe, le 4 du courant, par M. Cholette, curé du lieu, M. Joseph Ephrem Watier, marchand de St-Arnost, à demoiselle Cléopée Chale de St-Polycarpe.

AUX MEDECINS.

La paroisse de St-Michel de Vaudeuil a besoin d'un médecin respectable. Il sera certain d'une bonne pratique Vaudeuil, 8 jan. 1850.

VENTE PAR ENCAN.

Par Young et Benning.

VENTE D'UN FONDS DE DÉTAIL CONSIDÉRABLE DE MARCHANDISES SÈCHES.

LUNDI, le 18 courant, et les JOURS SUIVANTS, aux magasins de M. W. Perry, No. 183, rue Notre-Dame, on vendra, sans réserves, tout son FONDS DE MARCHANDISES, consistant en: Draps, Casimires, Doublures, Toiles, Mérinos, Draps de Cobourg de couleurs, Draps d'Orléans, Mousselines de Laines, Flanelles rouges et blanches, Toiles de coton et de fil, Doublures simples et croisées, Cottes d'Irlande, Indiennes bleues et autres, Fleurs artificielles, Rubans, Bas et Gants, Fils, Coton jaune et autres, Jeanne barés, Guillaumes et coton à chemise, Mouchoirs de poche de soie et de coton, etc., etc., etc.

—AUSI—

2 boîtes de marchandises Allemandes. Vente à DLX heures. YOUNG ET BENNING. 9 fév. 1850.

DEUX BREFS DE VENDITION! EXPOSAS.

A LA FOLLE ENCHERE.

Montréal, à savoir: UN à la poursuite de JOHN Mc Nos. 10-3 et 1763, & PHERSON, de l'île aux Grues, dans le district de Québec, écuyer, et Sophie alias Sophia Wills, son épouse, par lui dûment autorisée à l'effet de ces présentes, demandeurs; contre JOHN Mc MILLAN, résidant dans le township de Godmanchester, dans le district de Montréal, fermier, défendeur; et l'autre à la poursuite de JOHN Mc PHERSON, et Sophia Wills, son épouse, demandeurs; contre PETER Mc MILLAN et ANGUS Mc MILLAN, tous deux résidents en la paroisse de St-Arnost, dans le township de Godmanchester, dans le district de Montréal, cultivateurs, défendeurs. Les dites terres et tenements mentionnés et décrits dans les édifices marqués A et respectivement annexés aux dits Brefs, comme suit, savoir: 1. Un lot de terre situé dans le township de Godmanchester, dans la paroisse de St-Arnost, dans le district de Montréal, d'un côté par le dit township, de l'autre par le dit township, de l'un et de l'autre par le dit township, contenant environ cent acres en superficie; borné par devant au nord ouest par le Lac St-François, en arrière par le chemin de front du deuxième rang, d'un côté par la moitié ouest du dit lot numéro cinquante-sept, la propriété de William McIntosh, et de l'autre côté par Hugh McLean et Alexander Cameron, avec une maison, étable, grange et autres bâtiments dessus érigés.

Pour être vendu à la porte de l'Église de la paroisse de St-Arnost, dans le township de Godmanchester, dans le district de Montréal, le samedi 17 février courant, à dix heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais et charges de Normand Mc Phee, de Dundee, fermier qui est ci-devant devenu l'acquéreur du dit lot de terre, mais a négligé de payer entre nos mains, le prix de son acquisition, suivant les conditions de la vente.

Les dits Brefs respectivement rapportables le premier jour de mars prochain. BOSTON ET COFFIN SH. RIF. Bureau du Sheriff, Montréal 7 février 1850.

Aux Medecins.

On demande un MEDECIN habile et recommandable pour le Ruisseau de St-Hyacinthe, paroisse de St-Ignace du Coteau du Lac, comté de Vaudeuil. Il sera certain d'une bonne pratique dès son arrivée. S'adresser au bureau du journal. 9 fév. 1850.

Pour être publié (en anglais) Par W. Harrison Richmond. Auteur de la Tenue des Livres en Partie Double.

LIVRE DES AFFAIRES.

ADOPTÉ pour l'usage des MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMIERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée.

Table de profit et d'Escompte; table d'Intérêt à 4, 4 1/2, 5, 6 et 7 par cent; table d'Echange sur l'Angleterre à différents taux, variant depuis 9 à 16 par cent de premium, l'argent courant convertis en sterling et le sterling en piastres et cents. Prix—6s. 3d. pour les souscripteurs, payable lors de la livraison. Pour ceux qui ne seront pas souscripteurs, 7s. 6d. 15 jan. 1850.

PERDU.

PERDUE, le 14 octobre dernier, entre Chambly et Ste-Marie, un SAC DE VOYAGE, contenant divers papiers utiles au propriétaire, ainsi qu'une récompense est promise à la personne qui le ramènera à O. Gendreau, à Ste-Marie de Monroie. Ste-Marie le 31 janvier, 1850.

CALIFORNIE!

UNE OFFRE AVANTAGEUSE! LA CALIFORNIE N'OFFRE RIEN DE SEMBLABLE. A LOUER pour me ou plusieurs années, deux superbe maisons, à deux étages, situées dans la rue St-Gabriel, No 29 et 31, à Montréal, possession donnée immédiatement ou au premier mai prochain. Les deux maisons ayant été réparées et tapisées en neuf, l'un dernier, et occupées comme maisons de pension pendant plusieurs années, sont très convenables pour une personne qui voudrait continuer ce commerce ou pour tenir un hôtel sur un bon pied.

Elles sont très commodément divisées pour cet objet et faciles à chauffer, sans presque faire de dépenses. Celui qui louerait ces maisons pourrait faire construire un comptoir d'hôtel dans l'une des deux maisons, de sorte qu'il n'y aurait aucune communication avec l'autre, ce qui serait très agréable aux pensionnaires qui aimeraient être tranquilles.

L'eau à été introduite dans les deux maisons ainsi que le gaz et le locataire trouvera le tout en bonne ordre et prêt à lui être utile. Les cours, les écuries et remises sont dans un état des plus convenable et très spacieux. Cet établissement qui offre tant d'avantages et qui se trouve au centre de la partie commerciale (et des autres parties) de la ville, peut-être loué avec sans l'annexion, à des conditions des plus libérales et sans même payer un seul sous en argent.

Pour de plus amples informations sur les lieux, à M. E. M. Desforges, Montréal, 24 janvier 1850.

COURS SUR LA LANGUE FRANCAISE.

M. CHS. H. LASSISERAYE, professeur de Français, se propose de passer la plus grande partie de l'hiver aux Etats-Unis, s'arrêtera à Montréal, avant son départ, à la requête de plusieurs amis, pour donner un COURS se composant d'une série de leçons sur l'art d'écrire correctement la langue Française. Son cours commencera vers le 18 janvier prochain. Les prix ont été réduits à £3 0 0 pour le cours. Des listes sont déposées chez M. J. B. ROLLAND, libraire, rue St-Vincent, où les personnes qui désirent suivre le cours voudront bien laisser leur nom. Montréal, 4 décembre 1849.

EAU DE PLANTAGENET.

Le propriétaire de ces eaux merveilleuses prend occasion d'annoncer à ses amis et au public qu'en conséquence de l'augmentation des dépenses occasionnées, en hiver, pour le transport des eaux, des sources à Montréal, il est obligé d'augmenter le prix à 1s. par gallon et à 3d. par douzaine de bouteilles. 8 jan. 1850.

Magasin de Poeles.



Le Soussigné prend la liberté d'attirer l'attention du public sur son assortiment général de POELES, qui comprend ce qu'il y a de plus nouveau en fait d'améliorations, tant pour l'économie du chauffage que pour la beauté des dessins, et la perfection de l'ouvrage.

ON TROUVERA A CET ETABLISSEMENT: DES POELES DE CUISINE de différents patrons et de différents formes. POELE à COKE, à CHARBON et à BOIS pour les salles et les passages, et des Poeles de goût pour les salons, à air comprimé, aussi bien que des poeles pour SERRES-CHAUDES, de toutes espèces et de toutes formes, en outre de son assortiment ordinaire de POELES DOUBLES ET SIMPLES; qu'il vend au plus bas prix. JOSEPH N. HALL, 105 rue St-Paul, ESSE GNE DU POELE.

13 octobre 1849.

TENURE ZEIGNEURIALE.

Aux délégués nommés pour prendre en considération les moyens de réformer et d'abolir la tenure seigneuriale.

MESSIEURS.—Je vous invite à vous réunir de nouveau, MARDI, le 12 de février prochain, dans les Salles de l'INSTITUT-CANADIEN, rue St-Paul, No. 106, pour prendre en considération le rapport devant être soumis.

Ce rapport a été publié dans presque tous les journaux du district de Montréal. En obéissance à une de vos résolutions, le comité a préparé un projet de loi déclaratoire, comme étant le seul moyen de mettre fin aux plaintes nombreuses (surtout dans le district de Montréal) contre les nouvelles rentes.

Je vous engage à étudier ce projet de loi et à vous assurer, s'il convient aux censitaires de votre localité, vous trouverez aussi dans le même rapport divers projets de commutation, que je recommande à votre attention particulière. Il est de votre intérêt et votre mission vous y oblige, d'étudier ces projets, de les communiquer (si déjà vous ne l'avez fait) aux censitaires de vos paroisses respectives, afin d'être en état de donner à cette assemblée l'opinion de vos constitués sur ces divers projets; car celui de ces projets qui rencontrera votre approbation sera celui que vos "représentants" adopteront.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question. Et je me permettrai de leur suggérer de convoquer immédiatement une assemblée de leur district sur le même plan que la convention tenue à Montréal le 9 octobre dernier, et de se prononcer d'abord sur le projet de loi déclaratoire, et ensuite d'adopter le plan de commutation qu'il leur paraîtra le plus convenable.

En référant à la Minerve du 26, et à l'Avenir du 20 novembre dernier, au Herald du 28, et 31 d'octobre dernier, et au Pilot du 11 décembre dernier, vous trouverez ces divers projets. Il est de nécessité urgente que tous les délégués soient à leur poste, car cette assemblée devra adopter un de ces projets et en recommander la passation durant la prochaine session.

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur, PIERRE DAVIGNON. Les journaux sont priés de publier cette adresse. Montréal, 15 janvier, 1850.

MANUFACTURE DE MOULINS A BATTRE. AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que les soussignés, arrivés récemment des Etats-Unis, fabriquent et offrent en vente en cette ville, à leur boutique, des moulins à battre considérés être d'un mécanisme supérieur à aucun moulin connu. Comme garantie, les soussignés attirent l'attention du public sur le témoignage ci-dessous, d'Olivier Duval, éer, cultivateur de la Baie des Trois-Rivières. ANDRÉ ET PIERRE ROBICHON. Trois-Rivières le 13 octobre 1849. CERTIFICAT.

Je soussigné déclare et certifie que depuis l'introduction des moulins à battre dans le pays, j'ai toujours fait usage des moulins pour battre mes grains et que le moulin que j'ai dernièrement acheté de MM. André et Pierre Robichon, est sans contredit, supérieur à tous ceux dont j'ai fait usage ci-devant. Bailliue des Trois-Rivières, 13 octobre 1849. OLIVIER DUVAL, Cultivateur

MUSIQUE!

J. B. LABELLE, professeur de MUSIQUE, et ORGANISTE de l'église paroissiale de Montréal, prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a établi sa résidence au No. 54, rue St-Charles Bonhomme, où il sera toujours prêt à donner des LEÇONS sur le PIANO ou tout autre instrument de musique, soit à sa résidence ou à domicile. 25 oct. 1849.

Fabrique de Chandelle.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'établir une FABRIQUE DE CHANDELLE dans la rue Sanguinet et qu'il aura toujours en main, une quantité de Chandelle, à vendre à bas prix. FLEURY ST.-JEAN. Montréal, 20 nov. 1849.

J. B. E. BISSON,

FERBLANTIER. 97, RUE ST.-LAURENT, PRÈS LE MARCHÉ. AVERTI ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une boutique de Ferblantier à l'endroit ci-dessus. Ouvrages de toutes sortes en main et faits à ordre. 14 juin, 1848.

Le Répertoire National, DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

On peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, au bureau de l'Avenir ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell Gibson. 20 nov. 1848.

AUX PRIX COUTANT! Un Fonds de Hardes faites de

Rien de semblable n'a encore été offert au public.

Le soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SÈCHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement, AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT, à commencer du premier décembre et durant tout ce mois. Il fournira des preuves convaincantes que des effets seront vendus au prix coutant, après le premier décembre. Les personnes qui spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles acheteront quand elles les auront examinés. C'est la plus belle occasion offerte aux acheteurs en Canada. ALLEZ VOIR.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

122 Rue St-Paul. L. PLAMONDON.

GRAND MARCHÉ PAR RAISON DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. FONDS DE MAGASIN DE

\$40,000 A Vingt-Cinq pour cent au-dessous du Prix Coutant!!! 124, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 124, VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE

LES soussignés étant sur le point de dissoudre leur société, offrent en vente, à partir du 23 courant, leur FONDS DE MARCHANDISES sèches consistant en un assortiment considérable de tout genre et de toute espèce. BEAUDRY et FRERE. 20 novembre 1849. N. B.—Ceux qui doivent à la susdite société sont priés de venir régler leurs comptes, sous le plus court délai.

CALIFORNIE DU JOUR! LE MEILLEUR MARCHÉ DE MONTREAL! FONDS DE MARCHANDISES-SÈCHES DE

\$50,000 A trente sept et demi Pour cent au-dessous du prix coutant!!! 128, RUE NOTRE DAME, MONTREAL. 128, D. & M. Merrill.

DEVANT commencer, au premier février prochain, la CONSTRUCTION d'une BATISSE pour agrandir leur ETABLISSEMENT qui se trouve trop petit pour leur commerce, se sont décidés à vendre tout le fonds de leur magasin à 37 1/2 POUR CENT AUDESSOUS DU PRIX COUTANT afin de n'avoir que des MARCHANDISES NOUVELLES dans leur NOUVEL ETABLISSEMENT au printemps prochain.

En conséquence de cette résolution, leur MAGASIN sera FERME, toute la journée, SAMEDI, le 24 courant, afin de leur permettre de RÉDUIRE les PRIX de leur marchandises et il ne sera ouvert au public que LUNDI MATIN le 26 courant, à 10 heures, A. M. Les personnes qui désirent acheter quelques effets feront bien de visiter leur établissement qui contient un des meilleurs assortiments de marchandises sèches, acheté par M. H. Merrill, sur les marchés de Londres, Manchester et Glasgow. Une bonne OCCASION ne se retrouve pas facilement; IL FAUT EN PROFITER! H. et H. MERRILL. 24 novembre 1849.

ATTENTION!! FONDS DE MAGASIN DE

\$50,000 Offert en Vente à 30 pour cent au-dessous du prix Ordinaire. 106, RUE SAINT PAUL, 106.

LES Soussignés informent le public que désirant diminuer leur fonds de marchandises, ils en disposeront à 30 POUR CENT AUDESSOUS DU PRIX ORDINAIRE. HUDON, LESIEUR ET QUEVILLON. Montréal, 27 nov. 1849.

Pension Recommandable.

UNE famille Canadienne désirerait prendre DEUX Messieurs comme pensionnaires. Il n'y a pas d'autres pensionnaires et la maison est située dans un lieu très agréable, rue St-Denis. S'adresser au bureau de l'Avenir. 27 nov. 1849.

AUX INSTITUTEURS.

ON demande immédiatement plusieurs INSTITUTEURS qualifiés pour la paroisse de St-Zotique du Coteau du Lac. S'adresser (franc de port) à M. C. C. SPENARD, notaire Secrétaire Trésorier des Commissaires d'École de St-Zotique. 20 octobre 1849.

ALMANACH ET CALENDRIER Pour 1850.

A VENDRE en gros et en détail, chez J. B. ROLLAND et à l'imprimerie de: LOUIS FERRAULT. 17 nov. 1849.

PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

ON trouvera à la librairie du Soussigné, une superbe collection de livres de divers prix, depuis SIX DENIERS jusqu'à SIX PIASTRES, richement reliés, propres à être donnés en CADEAU de NOEL et pour ETRENNES du JOUR de L'AN. —AUSI— Parfumerie, Cartes de visites, Papier à notes et à enveloppes de goût et de fantaisie, etc. Le tout à des prix très réduits. J. BRE. ROLLAND, No. 24, Rue St-Vincent. 27 déc.

POUR MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le soussigné vient d'imprimer diverses FORMULES de RAPPORTS D'ÉCOLE, conformes à celles indiquées dans la Circulaire No. 9, de M. le Surintendant de l'Éducation, que l'on pourra se procurer chez tous les libraires et au bureau du soussigné, No. 24, rue St-Vincent. P. GENDRON. 6 déc. 1849.

VOUS POUVEZ ENCORE ÊTRE GUÉRI.



ONGUENT D'HOLLOWAY.

GUÉRISON DE RHUMATISME ET DE RHUMATISME GOUTTEUX.

Extrait d'une lettre de M. Thomas Bruntton, propriétaire de la Taverna de Waterlood Coatham, dans le comté d'York, datée du 28 septembre, 1848.

AT PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — Depuis longtemps j'étais martyrisé par un rhumatisme et la goutte rhumatismale, et pendant plusieurs années avant d'avoir fait usage de vos médicaments j'ai été si mal que j'ai cru que j'allais bientôt mourir.

THOMAS BRUNTON.

Extrait d'une lettre de M. André Brack, forgeron, habitant d'Eymouth, près de Berwick, datée du 10 octobre 1848.

AT PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans, d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement, je suis maintenant guéri.

ANDRÉ BRACK.

DEUX ORTEILS PRÉSERVÉS DE L'AMPUTATION.

Extrait d'une lettre de M. Olivier Smith Jenkins, datée de Falkirk, 13 août 1848.

AT PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — Président il y a peu près six mois à l'érection d'un de nos églises de fer, par la chute d'une énorme pierre mon pied droit fut sérieusement enflammé et devint si mal que l'on me conseilla d'aller à Edimbourg afin de consulter quelques uns de ses célèbres médecins, ce que je fis et l'on me dit que pour sauver mon pied il fallait me couper deux ors.

OLIVIER S. JENKINS.

Les Pilules de Holloway sont employées conjointement avec l'onguent dans la plus grande partie des cas de rhumatisme.

- Mal des Jambes, Mal des Seins, Brûlures au feu ou à l'eau, Gorgeux, Corps aux Pieds (mouls), Cancres, Fistules, Jointures contractées, Goutte, Enflures Glanduleuses, Ulcères, Agents, pour Montréal, Dr. PICHAULT, rue Notre-Dame, No. 36, au coin de la rue Bonsecours, devant l'Hôtel Donegan, et MM. SAVAGE et Cie. rue Notre-Dame.

HUILE DE FOIE DE MORUE.

Il y a déjà plusieurs années que l'huile de foie de morue a été introduite dans la pratique de la médecine.

ont été essayés avec un succès remarquable. Son usage a été recommandé par les plus hautes autorités médicales en Angleterre et en Amérique.

Il était très difficile de se procurer de l'huile pure et sans mélange et qui fut privée de tout goût désagréable.

Montréal, 27 nov. 1849. 50 gallons d'huile médicamenteuse de FOIE DE MORUE de première qualité, à vendre à très bas prix, pour argent comptant.

L. P. BOIVIN,

VERTIT de nouveau ses pratiques et son établissement est réouvert dans son nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc. Montréal, 19 mai 1848.

Eau de Plantagenet.

Le soussigné annonce au public qu'il a nommé M. JOSEPH BÉRIEAU, marchand-épicerie, place J. B. Cartier, comme agent pour la vente des Eaux de Plantagenet et il y aura toujours une grande quantité d'eau fraîche de ces sources si bien connues du public.

4,000 Verges Tapis à l'huile.

OFFRE en vente, 4,000 verges de Tapis fleuris, de patrons et grands assortiments pour salons, passages et escaliers. Tapis de tables, pinnos et soies cirées.

M. A. LAFLAMME,

165, RUE CRAIG A MONTRÉAL.

ESSAYEZ AVANT DE DÉSESPÉRER.



Pilules d'Holloway

GUÉRISON D'ASTHME. Extrait d'une lettre de M. Benjamin Mackie, Quatre respectable, datée de Creagh, près Loughall, Irlande, le 11 septembre 1848.

ANALYSE. — Ces Pilules m'ont efficacement guéri d'un Asthme, qui depuis trois ans m'affaiblissait tellement que pendant la nuit j'étais obligé de me promener dans ma chambre, craignant de suffoquer par la toux et les glaires si je me couchais.

BENJAMIN MACKIE.

GUÉRISON D'UNE FIÈVRE TYPHOÏDE, AU MOMENT OU L'ON DÉSESPÉRAIT DE LA VIE DU MALADE.

Une dame respectable du voisinage de Loughall fut atteinte du typhus et resta cinq jours sans boire ni manger. Elle avait été abandonnée par son médecin et on n'attendait plus que sa mort.

J. S. MUNDT.

LE COMTE D'ALDOROUGH GUÉRI D'UNE AFFECTION DU FOIE ET DE L'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre de son secrétaire datée de Villa Masina, Livourne, le 21 février 1845.

ALDOROUGH.

M. Mate-garde magasin à Guelph, à la Nouvelle Galles du Sud était depuis quelque temps d'une santé très délicate, sa constitution était tellement épuisée que sa mort était considérée comme certaine par ses amis et par lui-même.

ALDOROUGH.

Fièvres de toutes sortes, Dysenterie, Choléra, Malaria, etc., etc.

Pharmacie du Dr. Picault.

CI-DEVANT DE LA RUE ST-PAUL.

EN outre de son grand assortiment de MÉDICAMENTS, PARFUMERIES, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les Médicaments à Patente les plus renommés.

Pharmacie du Dr. Picault, 11, rue St-Paul, Montréal.

COURT TRAITÉ.

L'ART ÉPISTOLAIRE, L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

DEUXIÈME ÉDITION.

NOTE. — On garantit véritablement (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie. Les personnes qui achètent les médicaments pourront consulter le Médecin gratis.

Visites et consultations en ville. Montréal, 19 mai 1848.

OPINION DES MÉDECINS.

Ceci est écrit à cette fin de certifier que nous soussignés, Médecins de la ville d'Albany, avons, en différentes occasions, prescrit la Salsepareille du Dr. Townsend, et que nous croyons qu'elle est la meilleure préparation qui ait jamais été fabriquée sur cette place.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845. R. B. BRIGGS, M. D.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D.

SALSEPAREILLE.



MERVEILLE ET BÉNÉDICTION DE L'ÉPOQUE.

CET extrait est contenu dans des BOUTEILLES DE L'ÉPOQUE. — Les Eaux Minérales des Sources de Plantagenet sont fortement salines et contiennent une quantité considérable de composés de BROME et d'IODE auxquels cette classe d'eaux est redevable d'un tonnerre grand partie de leur VERTU MÉDICINALE.

ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

Table with 2 columns: Substance and Quantity. Includes Chlorure de soude, Chlorure de potasse, Chlorure de chaux, etc.

La pesanteur spécifique de l'eau est... 1006,377

Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

Chimiste de la Commission Géologique, Bureau de l'Insy, Génl. Montréal, 5 avril 1849.

DIRECTION.

Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi.

Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les pannes et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRED NELSON, M. D. Montréal, 21 mars 1849.

Montréal, 29 mars 1849.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, etc., des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les écoulements, etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandés pour la diarrhée et la dysenterie en ont retiré un avantage bien marqué.

Je doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surint, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie.

E. H. TRUDEL, M. D.

MONSIEUR. — Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que, d'après l'analyse qui a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altératives, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles devront être avantageuses, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies, des affections du foie des scorbutiques, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse.

Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous valent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur de ces Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médecine offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par James Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Prof. d'Anatomie, Ec. de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

REMARQUES.

Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

Institut-Canadien.

LISTE DES LIVRES MANQUANT A LA BIBLIOTHÈQUE DE CETTE INSTITUTION.

LES membres de l'INSTITUT-CANADIEN ou toutes autres personnes qui aiment en leur possession, quelques uns des volumes ci-dessous, sont priés de vouloir bien les remettre au gardien de l'Institut, à la chambre de nouvelles de cette institution.

Thiers, Révolution Française, 1er vol.

Discours de Bossuet, 1er "

Discours du Général Foy, 2d "

L'Espion Chinois ou l'Envoyé Secrétaire, 1er "

L'Ami des Hommes, 1er "

Confession de St-Augustin, 1er "

Confession de St-Augustin, 2e "

Louis Blanc Histoire de Dix Ans, 5e "

Œuvres Posthumes de La Harpe, 1 et 3e "

Laloue, 2d "

Théâtre de Monsieur D'Anceurt, 1er "

The English Army in France, 2d "

Moore's Life of Byron, 1er "

Society in America, 1er "

Deux Compagnies de Cornet, 1er "

Par ordre du Comité de Régie

A. E. J. LABROSSE, Bibliothécaire, I. C

13 déc. 1849.

F. L. LEGENDRE,

TOWNSHIP DE MILTON.

OFFRE respectueusement ses services aux personnes qui désirent louer ou acheter comme AGENT pour la vente de propriétés et pour la transaction de toutes autres affaires. Il fournira les meilleures garanties et les meilleures recommandations à ceux qui le désireront.

Milton, ce 5 mai 1849.

Hotel de Temperance

ET MAISON DE PENSION, Sur la place Jacques Cartier.

MME T. CADOTTE vient d'ouvrir une maison qui occupe par M. Blanchard, maison voisine de M. Séraphin Girault, entrée par la cour. MM. les marchands de la campagne y trouveront des déjeunés et une cour spacieuse.

Montréal, 12 mai 1849.

PRIX REDUIT.

LE Propriétaire des Sources de PLANTAGENET, M. L. V. Larocque, vient, sur l'avis de plusieurs médecins de cette ville de réduire le prix des Eaux de Plantagenet à quinze sous le gallon, et un écu la douzaine de bouteilles, pour l'avantage du public. A vendre chez M. Mann rue St-François-Xavier.

Propriétaire. EVARISTE LAROCQUE.

CHS. LAROCQUE, agent. 8 septembre 1849.

Avis à ceux qui Doutent.

ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable de composés de BROME et d'IODE auxquels cette classe d'eaux est redevable d'un tonnerre grand partie de leur VERTU MÉDICINALE.

ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

Table with 2 columns: Substance and Quantity. Includes Chlorure de soude, Chlorure de potasse, Chlorure de chaux, etc.

La pesanteur spécifique de l'eau est... 1006,377

Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

Chimiste de la Commission Géologique, Bureau de l'Insy, Génl. Montréal, 5 avril 1849.

DIRECTION.

Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi.

Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les pannes et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRED NELSON, M. D. Montréal, 21 mars 1849.

Montréal, 29 mars 1849.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, etc., des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les écoulements, etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandés pour la diarrhée et la dysenterie en ont retiré un avantage bien marqué.

Je doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surint, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie.

E. H. TRUDEL, M. D.

MONSIEUR. — Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que, d'après l'analyse qui a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altératives, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles devront être avantageuses, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies, des affections du foie des scorbutiques, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse.

Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous valent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur de ces Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médecine offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par James Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Prof. d'Anatomie, Ec. de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

REMARQUES.

Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

Institut-Canadien.

LISTE DES LIVRES MANQUANT A LA BIBLIOTHÈQUE DE CETTE INSTITUTION.

LES membres de l'INSTITUT-CANADIEN ou toutes autres personnes qui aiment en leur possession, quelques uns des volumes ci-dessous, sont priés de vouloir bien les remettre au gardien de l'Institut, à la chambre de nouvelles de cette institution.

Thiers, Révolution Française, 1er vol.

Discours de Bossuet, 1er "

Discours du Général Foy, 2d "

L'Espion Chinois ou l'Envoyé Secrétaire, 1er "

L'Ami des Hommes, 1er "

Confession de St-Augustin, 1er "

Confession de St-Augustin, 2e "

Louis Blanc Histoire de Dix Ans, 5e "

Œuvres Posthumes de La Harpe, 1 et 3e "